Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 15 FÉVRIER 1870.

6me année. N° 4.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Commission intercantonale et le cours de langue de M. Ayer. — Les Conférences des instituteurs neuchâtelois. — Correspondances genevoise, jurassienne, fribourgeoise, neuchâteloise.

La Commission intercantonale

pour les manuels d'école de la Suisse romande et le cours gradué de langue française de M. Ayer.

La première partie du *Cours de langue française* de M. Ayer, vient de paraître. Ce manuel, de l'avis de juges autorisés, constitue un progrès dans l'enseignement populaire de la langue maternelle. Nous avons été pendant si longtemps tributaires de la France, pour la plupart de nos livres d'école, que nous devons saluer avec une joie patriotique l'apparition de chaque manuel qui contribue à nous affranchir de ce servage et rapproche le moment où nous pourrons suffire nous-mêmes à nos besoins. A mérite égal, le sentiment natio-

nal nous fait un devoir de choisir l'œuvre d'un écrivain Suisse; à plus forte raison ce choix sera-t-il justifié si le livre est supérieur à ses concurrents étrangers. Loin de nous cependant la pensée de refuser à ceux-ci une légitime reconnaissance pour les services qu'ils nous ont rendus.

La Commission intercantonale nommée, il y a cinq ans, par les Gouvernements de la Suisse romane pour perfectionner et rendre uniformes les manuels d'écoles, les puiser aux sources nationales, et en obtenir la publication à bas prix, a eu dans l'apparition du livre de M. Ayer une part qui n'a pas été généralement comprise. La faute en est dans la fausse idée qu'on se fait du pouvoir de la Commission. En réalité elle n'en a aucun; ses attributions purement consultatives se résument à provoquer la création de manuels lorsque le besoin s'en fait sentir, à examiner et à discuter les manuscrits qui lui sont présentés et à formuler des préavis que chaque délégué soumet au Département de l'Instruction publique de son Canton. Les décisions appartiennent aux Conseils exécutifs.

Ces explications établissent nettement la position de la Commission. Sa compétence est si restreinte qu'elle ne parvient pas toujours à obtenir l'approbation des autorités pour des ouvrages de son choix ou émanant des délégués eux-mêmes. Elle obéit à un règlement, qui lui a été imposé, et qui trace sa marche ainsi que les limites dans lesquelles elle peut se mouvoir. Lorsqu'une lacune existe dans les manuels d'enseignement, elle doit, pour la combler, se mettre en relation avec les hommes qui lui paraissent les plus capables, entendre leurs idées, demander des projets, les discuter et si le résultat de ces démarches n'aboutit pas, provoquer l'activité de tous ceux qui se sentent en état de créer l'œuvre demandée. Suivant le cas, elle propose d'ouvrir des concours, comme pour le *livre de lecture*, ou de remettre la rédaction à un écrivain connu par ses publications ou par son enseignement, comme on l'a fait pour l'*Abrégé de l'histoire de la Suisse*, confié à M. A. Daguet, nôtre historien national.

Toute personne qui enseigne le français se croit plus ou moins en état de composer une grammaire. On peut juger par là du nombre de manuscrits qu'un concours aurait fait surgir d'un bout à l'autre de la Suisse romane. Quel est l'homme, ou le Comité capable de lire ces milliers de pages, d'en comparer les mérites, et de prononcer un jugement propre à satisfaire tout le monde?

Il est bon de savoir que le poids des neuf manuscrits du *livre de lecture* envoyés au Comité s'élevait à près de quatre-vingts livres, et que les membres du Jury condamnés à lire ces monceaux de feuilles n'ont accompli leur tâche énorme et gratuite qu'aux dépens de leurs yeux.

La Commission a reculé devant l'idée d'un concours pour l'élaboration d'une grammaire, parce que la question serait devenue insoluble. Les fragments de ses procès-verbaux transcrits ci-après, avec l'autorisation du Département de l'Instruction publique de Neuchâtel seront probablement lus avec intérêt par ceux qui désirent se renseigner sur un sujet dont se préoccupent à bon droit bon nombre d'instituteurs.

Le 16 juillet 1867, la Commission est réunie à Moudon. « Le Président rappelle les délibérations antérieures de la Commission, et le vœu émis, dans la session de Lausanne en 1866 (1), de provoquer la rédaction d'une Grammaire fondée sur le principe servant de base à celle de MM. Michel et Rapet, qui ont popularisé en France la méthode du P. Girard, mais avec moins d'étendue et dans une forme plus simplifiée. Jusqu'à présent, ce vœu paraissant n'avoir aucune chance d'accomplissement, la Commission s'était bornée à recommander aux instituteurs la grammaire mentionnée plus haut, parce que entre toutes, elle est celle qui, pour le moment, répond le mieux aux exigences de la pédagogie moderne.

« Mais peu de temps avant la session, M. le Président a été informé que M. le professeur Ayer, de Neuchâtel, avait manifesté le désir d'exposer le plan d'une grammaire à laquelle il travaille depuis longtemps. Non seulement il a cru devoir accepter de grand cœur cette offre, mais il a invité M. de Guimps, d'Yverdon, à assister à la réunion, au même titre que M. Ayer. On sait avec quel zèle M. de Guimps s'occupe de toutes les questions d'éducation et quelles lumières il apporte dans tout ce qui touche à l'enseignement de la langue française. Malheureusement une lettre reçue ces jours derniers, a fait perdre l'espoir de le voir au milieu de nous; son grand âge l'empêchant d'entreprendre une course aussi fatigante que le voyage d'Yverdon à Moudon. Après avoir donné ces explications, M. Baillif prie M. Ayer de faire les communications qu'il a annoncées....

« Le 17 juillet, après le départ de M. Ayer, la Commission adopte

(1) Où M. Sillich, chef du célèbre pensionnat de la Tour-de-Peilz, près de Vevey, avait communiqué sa méthode d'enseignement de la grammaire,

le plan développé la veille par celui-ci, et le recommande aux Gouvernements des trois cantons, de Berne et de Neuchâtel.

« Cependant, avant de s'engager plus avant, la Commission a prié M. Ayer d'écrire un résumé de sa communication, lequel sera remis aux Gouvernements respectifs. S'ils admettent le préavis de la Commission, M. Ayer pourra se mettre à l'œuvre assuré du concours des membres de la Commission et des experts bienveillants qu'elle pourrra s'adjoindre, dans le but d'obtenir le plus haut degré de perfection.

« La forme que l'on recommanderait à M. Ayer serait celle qui a été employée par MM. Michel et Rapet (1), mais avec moins d'extension et de développements. Le cours serait divisé en trois parties répondant aux trois degrés de l'école primaire et rédigé de manière à être mis à la portée des enfants auxquels il est destiné. Outre les livres des élèves, il y en aurait un à l'usage du maître, où chaque leçon serait faite dans des proportions modérées et en rapport avec les exigences d'une saine pédagogie. Une fois terminé, le manuscrit de M. Ayer serait soumis à l'examen d'un Jury neutre qui prononcerait sur son acceptation définitive.

« Si ces propositions ne sont pas admises, la Commission prie les gouvernements de bien vouloir rendre à M. Ayer son plan d'enseignement, sans en prendre copie, ni le communiquer à personne. Il n'y aurait plus alors qu'à soumettre l'élaboration de ce travail aux hasards d'un concours Ce mode de procéder est peu goûté par la Commission, qui serait ainsi privée de la faculté d'intervenir amiablement dans la création d'un livre, dont l'intérêt est de premier ordre, et qui touche à la fois aux racines les plus profondes de l'instruction et de l'éducation. »

Environ deux ans après, le 30 juin 1869, la Commission était assemblée à Bienne. Voici ce qu'on trouve dans le procès-verbal de ses séances : « L'objet plus particulièrement à l'ordre du jour est l'examen d'un cours de langue française, à l'usage des écoles primaires, par M. Ayer, dont le manuscrit a été mis en circulation quelque temps auparavant.

« Le cours n'est pas encore complet ; le manuscrit comprend le degré inférieur, divisé en deux parties, et il se compose de deux manuels, l'un pour le maître, l'autre pour les élèves. Celui-ci ne

(1) La Commission, par l'organe de son président, s'était adressé à MM. Michel et Rapet pour leur demander un abrégé de leur grammaire ; mais ces négociations ne purent pas aboutir.

contient que la substance du premier, c'est-à-dire les notions qu'il importe de confier à la mémoire et à l'intelligence de l'enfant. Le développement, les explications, les démonstrations sont dans le manuel du maître.

« Quant au plan, il est conforme à celui qui a été adopté par la Commission réunie à Moudon en 1867, après la discussion du projet remis par M. Ayer, et qui a reçu un accueil favorable des Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, de Berne et de Neuchâtel.

« Le point de départ du cours de M. Ayer est la proposition simple, dont il étudie, d'une manière élémentaire, mais originale, les parties essentielles : le substantif, l'adjectif, le verbe.... Ce n'est pas une exposition sèche et dogmatique de règles abstraites, dont l'enfant ne comprend ni la signification ni le sens, mais une analyse intéressante, prise sur le vif, dans le fonds même du langage qu'il entend et parle tous les jours. Cette étude est encore facilitée par un grand nombre d'exemples et d'exercices.

« Le petit manuel, qui comptera une centaine de pages, est divisé en 46 leçons appropriées chacune à la capacité et à l'attention des élèves de ce degré de l'école primaire. Il est calculé pour un enseignement de deux ans, à 23 leçons par an, ce qui est tout ce qu'on peut exiger, en raison des nombreux exercices qui accompagnent chaque leçon, et de la nécessité absolue de revenir fréquemment sur ce qui a déjà été fait.

« Bien que chaque délégué ait examiné avec soin ces manuscrits, on décide de les relire encore séance tenante, et de prendre note des passages obscurs et des objections, pour les soumettre à l'auteur.

« Cette lecture et cette discussion ne font que confirmer l'impression favorable produite par cet ouvrage distingué.

« La Commission adopte avec plaisir les leçons sur les *suffixes* et les *préfixes*, si utiles pour rendre compte de la formation d'une foule de mots, sur l'*accent tonique* indispensable dans l'enseignement de la lecture et pour expliquer la conjugaison en apparence irrégulière de certains verbes. Elle admet aussi la notion des *cas :* nominatif, génitif, datif, accusatif, qui expriment plus rapidement et plus simplement que ne le font d'ordinaire les grammaires françaises, les rapports du verbe avec son sujet et avec ses régimes directs ou indirects. Enfin, elle considère ce livre comme réalisant un progrès dans

l'étude populaire de notre langue, et décide de le recommander aux Directions de l'Instruction publique et d'en demander l'adoption dans les écoles.

« Le lendemain 1er juillet, M. Ayer, cité par dépêche télégraphique, assistait à la séance, consacrée tout entière à l'examen et à la discussion des objections soulevées par les délégués.

Sur plusieurs points M. Ayer admet l'opinion de la Commission, mais il donne, sur d'autres, des explications, dont les délégués se déclarent satisfaits. Cependant ils recommandent à l'auteur de tenir compte de cette discussion dans la préface de sa grammaire, et de répondre d'avance aux objections que sa terminologie, bien que très logique, ne manquera de soulever parmi les instituteurs.

« M. Ayer consent de plus à ajouter à la fin de la seconde partie deux leçons, l'une sur l'adverbe et l'autre sur la proposition, ces deux parties du discours n'étant que mentionnées dans son manuscrit.

« M. le Président fait connaître alors à M. Ayer le jugement favorable que la Commission porte sur le livre ainsi modifié, et l'intention où elle est de le recommander aux Départements de l'Instruction publique des trois cantons qu'elle représente. Si ses propositions sont adoptées, il est nécessaire de s'entendre à l'égard du mode de publication. Le mandat de la Commission et l'un des principaux motifs de sa création, est non seulement de chercher à établir quelque harmonie parmi les manuels scolaires de la Suisse romande, en les améliorant, en les renouvelant par le concours d'auteurs indigènes, mais aussi d'en réduire le prix autant que possible. En conséquence, elle propose à M. Ayer deux alternatives : soit la liberté d'imprimer son livre et de le vendre à un prix qui sera débattu entre lui et la Commission, soit la mise au concours de cette publication par la Commission elle-même, qui s'engagerait à sauvegarder les intérêts de l'auteur.

« Celui-ci, ne pouvant prendre une décision sur l'heure, promet de donner une réponse catégorique lors de la prochaine réunion de la Commission, soit à la fin du mois de juillet courant, soit au commencement du mois d'août »

A la fin de juillet, M. Ayer conclut un arrangement avec l'éditeur M. Delachaux, de Neuchâtel, qui se chargea de cette publication avec la condition expresse que le prix du manuel de l'élève ne dépasserait pas 50 centimes. Mais en compensation d'un prix aussi modéré, il

fallait nécessairement obtenir une approbation pressante des Autorités cantonales de Vaud, Berne et Neuchâtel, pour oser se charger d'un fort tirage, sinon l'entreprise serait devenue onéreuse.

Voilà où en est la question. La solution dépend en grande partie des commissions d'écoles et des instituteurs. Ce qui m'a engagé à prendre la plume, c'est un article intéressant de M. Maillard, sur les grammaires et l'enseignement du français (Voir *Educateur* du 15 déc. 1869); il m'a paru qu'on pouvait le compléter sans s'écarter des idées et des jugements émis par l'auteur. L. FAVRE.

Les conférences des instituteurs neuchâtelois.

C'est avec une véritable satisfaction que les instituteurs neuchâtelois voient arriver ces jours de conférence pendant lesquels ils peuvent discuter d'importantes questions pédagogiques et se retremper dans la société de leurs collègues. Cette année encore ces conférences ont présenté un vif intérêt tant par le choix des questions à traiter que par les rapports et les discussions dont ces questions ont été les objets. Plus de cent instituteurs y ont pris part. Elles ont eu lieu à Neuchâtel les 28, 29 et 30 octobre, sous la présidence de M. Guillaume, directeur de l'éducation publique. Chaque jour la séance a été ouverte par une prière.

La première question étudiée a été celle de l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles primaires. Pendant longtemps cette branche a été fort négligée et elle paraît l'être encore quelque peu, de l'aveu même de plusieurs instituteurs; aussi est-ce avec plaisir que nous avons entendu les six rapports présentés sur cette question par les sections et qui tous appelaient la plus sérieuse attention des instituteurs sur l'importance croissante du dessin. Aujourd'hui que l'industrie se développe si rapidement, et que dans toutes les fabriques et les usines les ouvriers doivent travailler d'après des dessins, il est nécessaire de faire comprendre aux enfants le but et l'utilité de cet art et de leur apprendre à dessiner eux-mêmes, soit en grandeur naturelle, soit d'après une échelle de réduction les différents objets qu'ils ont sous les yeux. Pour atteindre ce but, il ne s'agit donc plus, comme on l'a fait si souvent, de faire copier quelques modèles plus ou moins bien faits, mais de mettre, par une bonne méthode, les élèves en état de reproduire d'après nature des objets peu compliqués.

Presque tous les rapports ont reconnu que l'on ne doit plus seulement entendre par dessin linéaire le dessin à main libre, mais aussi celui qui est le couronnement du précédent, le dessin linéaire industriel, c'est-à-dire produit à l'aide d'instruments de mathématiques. Si le dessin à main libre a des avantages incontestables, s'il est souvent plus rapide, s'il forme la main et le goût autant et plus que le dessin

géométrique, il faut néanmoins reconnaître que ce dernier a l'avantage de l'exactitude et qu'il est le plus généralement, sinon le seul employé dans les fabriques.

Après la lecture des six rapports et afin de compléter encore l'étude de cette question, M. le Directeur de l'éducation fit lecture d'un article inséré dans le *Temps* et relatif à un cours de dessin de M. Gillet, professeur à Genève. Dans cet ouvrage l'auteur recommande pour le dessin l'enseignement collectif donné de vive voix par le maître à tous les élèves à la fois et en faisant marcher de front la géométrie et le dessin.

Ce qui nous a paru ressortir des rapports relatifs à cette question, c'est que jusqu'à maintenant on n'a pas suffisamment compris l'utilité de cette branche et que les méthodes d'enseignement employées jusqu'à présent n'ont pas toujours été les meilleures pour arriver à de bons résultats.

La seconde question traitée dans les conférences a été celle de la fréquentation des écoles et du meilleur mode d'organisation des écoles rurales pendant la belle saison. — L'année dernière déjà elle avait été discutée et une commission de 6 membres avait été nommée pour revoir les rapports présentés sur cet objet par les sections : cette commission a présenté son rapport par l'organe de M. Evard, instituteur à Rochefort. Il passe en revue les différentes causes d'irrégularité dans la fréquentation et les attribue : 1° aux parents, qui ne surveillent pas assez leurs enfants ou les retiennent à la maison pour des motifs souvent futiles ; 2° aux enfants, qui aiment mieux courir les champs et les bois plutôt que de suivre les leçons ; 3° à la loi scolaire, qui ne peut guère être appliquée rigoureusement dans les campagnes ; 4° à certaines commissions d'éducation qui tolèrent des désertions continuelles ou accordent des congés trop facilement; et enfin dans certains cas à l'instituteur lui-même qui ne sait pas toujours faire aimer l'école à ses élèves.

Après avoir indiqué les principales causes des absences, le rapport de la commission cherche les moyens de les diminuer et les trouve : 1° dans une lutte constante contre l'ignorance, la superstition et le paupérisme ; 2° dans une surveillance plus active des enfants par les parents, les instituteurs et les autorités scolaires ; 3° dans la révision des articles de la loi scolaire relatifs aux absences et, 4° enfin dans le soin que l'instituteur mettra à remplir consciencieusement son devoir.

Quant au mode d'organisation des écoles rurales pendant la belle saison, le rapport reconnaît qu'il est inutile de s'en occuper aussi longtemps que la loi n'aura pas reconnu la division de l'année en deux semestres et qu'elle n'autorisera pas les commissions d'éducation à accorder des dispenses pendant l'été aux élèves de 12 à 16 ans. Les élèves de 7 à 12 ans devraient être tenus à une fréquentation régulière toute l'année. Une intéressante discussion a suivi la lecture de ce rapport.

Plusieurs instituteurs ont dit avec raison qu'il sera toujours difficile de faire une loi générale, attendu que les besoins des grandes localités de notre pays sont très différents de ceux des petites. Un instituteur a fait la remarque très judicieuse

qu'en demandant que les commissions d'éducation soient autorisées à donner des dispenses, nous allons à l'encontre du but que nous voulons atteindre. Peut-être le mal n'est-il pas tant dans l'organisation scolaire que dans une fâcheuse distribution des matières à étudier. Il faudrait peut-être établir deux séries d'années, par exemple étudier les branches essentielles pendent la période de 7 à 13 ans, et de 13 à 16 celles que l'on peut appeler plus ou moins du luxe.

M. Guillaume a rappelé, en résumant la discussion, que les difficultés que l'on a énumérées ont déjà été discutées lors de l'élaboration de la loi scolaire, il trouve qu'il y a quelque chose à faire, mais que de grandes difficultés se présentent à cet égard surtout à cause de la différence qui existe entre les grands centres industriels et les localités agricoles.

Dans la seconde séance, M. Ayer, professeur à l'académie, a donné connaissance du plan de sa nouvelle grammaire dont l'*Educateur* a donné une esquisse. (1)

On fit à M. Ayer diverses objections auxquelles ce dernier répondit avec courtoisie; il annonça qu'il était prêt à faire droit à toutes les critiques justes qui pourraient lui être adressées et qu'il ferait subir à sa grammaire toutes les modifications avantageuses qu'on pourrait lui proposer. Après la discussion, M. le Directeur de l'Education remercia M. Ayer d'avoir bien voulu nous entretenir du plan de son ouvrage.

La question suivante a été ensuite discutée : Quels séraient les meilleurs moyens d'élever toujours plus le niveau intellectuel du corps enseignant primaire?

Tous les rapports ont été unanimes à reconnaître que le premier et le plus sûr moyen de développement intellectuel est le travail individuel; on a en outre recommandé la fréquentation des conférences de districts et des conférences générales, l'étude d'une langue étrangère. Un moyen, qui, nous le constatons avec plaisir, a été compris par l'autorité supérieure de notre pays, c'est le devoir de l'Etat de créer à l'instituteur une position qui le mette, lui et sa famille, à l'abri des besoins matériels et lui permette de vaquer sans soucis à ses occupations scolaires. M. Alexandre Daguet, professeur à l'académie, nous recommande une étude littéraire faite dans un sens moins didactique mais plus esthétique; il recommande particulièrement la littérature nationale et la culture littéraire, il voudrait que les instituteurs y joignissent la philosophie et par cela il n'entend point l'incrédulité, mais l'étude des ouvrages de Pascal, de Cousin, de Naville, de Charles Secretan, de Jules Simon, d'Edgar Quinet pour la philosophie de l'histoire de la révolution française, etc. Il recommande aussi une culture historique plus forte et conseille de ne pas s'en tenir à l'étude des manuels. En terminant, M. Daguet invite les instituteurs à étudier une langue étrangère, surtout l'allemand non-seulement à cause de son utilité pratique, mais encore parce que c'est la langue de la pédagogie et de la bonhomie et qu'au point de vue moral et national, les instituteurs gagneraient à la connaître. M. Guillaume verrait avec plaisir que les instituteurs

(1) Voir l'*Educateur*, année 1869.

étudiassent successivement diverses sciences, une année la physique, l'année suivante la botanique, etc.

La troisième séance a été ouverte par la lecture du rapport d'une Commission nommée l'année dernière pour étudier la question de l'analyse logique. Ce rapport rappelle les discussions auxquelles cette importante question a donné lieu au sein de la Commission, il conclut en exprimant le désir de voir une terminologie uniforme être adoptée par tous les instituteurs neuchâtelois. La majorité de la Commission est favorable au système Larousse qui est simple et logique, la minorité recommande surtout Kampmann. Après cette lecture M. le professeur Ayer exposa sa méthode que nous ne développerons pas; la grande majorité des instituteurs ne paraît pas favorable à ce système qui est assez difficile. La discussion s'est terminée par l'adoption des 2 conclusions du rapport présenté au nom de la Commission par M. Henri Jacot; ces conclusions sont les suivantes :

1° Les instituteurs neuchâtelois sont favorables en principe à une terminologie uniforme pour l'enseignement de l'analyse logique.

2° Un concours sera ouvert pour la composition d'un traité sur cette branche, l'ouvrage couronné sera adopté par les instituteurs.

M. Biolley, professeur à l'Ecole industrielle, a fait ensuite l'analyse littéraire de la belle poésie de Béranger intitulée *la Sainte alliance des peuples.* Nous ne pouvons suivre M. Biolley dans l'exposé de son sujet, nous dirons seulement qu'il a été écouté avec la plus sérieuse attention et que la Société pédagogique a décidé d'imprimer cette leçon dans le compte-rendu des conférences de 1869.

L'ordre du jour épuisé M. Guillaume a remercié MM. les instituteurs de l'intérêt et du sérieux qu'ils ont apportés aux conférences; il exprime l'espoir qu'elles auront porté de bons fruits et termine en déclarant closes les conférences de 1869.

Comme les années précédentes, l'après-midi de chaque journée a été consacrée aux affaires de la Société pédagogique; nous nous contenterons de rappeler quelques-uns des objets qui ont été traités.

En 1er lieu, une discussion intéressante a été soulevée à l'égard de l'interprétation des articles de la loi scolaire relatifs à la nomination et au renvoi des instituteurs. Un préavis demandant le maintien de la loi scolaire actuelle et l'abolition des contrats que certaines commissions d'éducation imposent à leurs instituteurs sera envoyé à la Commission d'Etat de l'instruction publique.

La question de l'introduction des instituteurs primaires dans l'armée suisse a fait l'objet d'un long et très-complet rapport de M. le professeur Biolley, rapport qui combat la proposition de faire de l'école une caserne et de l'instituteur un instructeur militaire.

Le Jury chargé d'examiner les travaux qui lui ont été soumis par les instituteurs a présenté son rapport par l'organe de M. Alphonse Petitpierre, ministre, et décerné des prix à M. Oscar Huguenin pour des modèles de dessin, à M. Lemp du Locle, pour un cours de calligraphie, à M. Jaquet de Bevaix, pour un morceau de

poésie intitulé *Réalités*, et enfin à M. Schorpp pour la solution de problèmes d'arithmétique. Nous terminons ce court résumé des conférences en exprimant le désir de les voir revêtir toujours plus un cachet de sérieux et offrir de plus en plus un véritable intérêt à tous ceux qui les suivront.

C. Fallet, instituteur à Couvet.

Correspondance.

Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que je salue l'organisation d'une Exposition scolaire à Neuchâtel. Je crois que les avantages en sont de beaucoup supérieurs aux inconvénients et que c'est un puissant encouragement pour ceux qui enseignent, comme pour ceux qui sont enseignés. Mais, précisément à cause de cela, je prends la liberté de formuler quelques vœux que je soumets à l'appréciation de Messieurs les membres du Comité.

Je désire donc que les travaux exposés aient, *outre l'indication des localités et des Ecoles dont ils proviennent* (ce qui a été pratiqué pour l'Exposition de Lausanne) :

1° *Celle de l'âge et du sexe des élèves qui les ont exposés, ainsi que celle du nombre d'années d'études accomplies, tout au moins dans l'école où ils ont été faits.* — Car, sans ces données, quelle appréciation absolue ou comparative est-il possible d'établir? J'ai vu à la dernière exposition des œuvres charmantes; mais je me demandais toujours si leurs auteurs étaient encore dans les rangs des écoliers proprement dits, ou bien s'ils achevaient leurs études.

2° *Le temps employé et le rapport approximatif des efforts individuels et de l'aide de l'instituteur.* — Il va sans dire que cette donnée ne peut être rigoureusement mathématique. Mais comme il est évident, toutefois, que c'est un moyen de comparaison précieux, ce n'est pas trop exiger que de prier MM. les Instituteurs de consacrer un instant à noter, au fur et à mesure, par un chiffre, sur l'œuvre elle-même, ou bien sur une liste séparée, cette donnée du temps qui ne reste ordinairement que d'une manière assez vague, dans le souvenir.

Supposons qu'une carte de géographie de la Suisse soit entreprise par un ou une écolière : à la fin de chaque séance de travail, le maître écrira en marge, ou bien sur un livret *ad hoc*, en deux colonnes, le nombre d'heures de travail de l'élève et le nombre d'heures de travail ou de corrections de lui-même. La carte achevée, admettons que la somme de la première colonne soit 21, et celle de la seconde colonne 3, la carte portera pour indication : *Heures de travail : 24. — Rapport du travail de l'élève à celui du maître : 7 : 1*, et tout visiteur de l'Exposition comprendra aisément que l'instituteur a été pour $^1/_7$ dans la carte exposée.

On objectera peut-être que c'est là une amélioration bien difficile à exécuter et

pour laquelle il faut compter sur la conscience de celui qui y ajoute son *Vidi :* je crois pouvoir assurer que l'exécution de ce plan n'est qu'une affaire de routine et qu'il suffit d'y mettre de la bonne volonté. Quant au second point, je ne veux pas suspecter la conscience de mes collègues, contrôlée ainsi par leurs propres élèves.

Quant aux divers *objets* qni figurent dans une semblable exposition, je désirerais qu'un écriteau contînt une explication suffisante pour qu'on sût exactement de *qui* ils proviennent, quel est le *but* proposé, quels sont les *résultats* obtenus, etc.

Dans l'espérance, Monsieur le Rédacteur, que vous accueillerez ces recommandations avec bienveillance et que vous insérerez ces lignes dans l'un de vos prochains numéros, je vous prie d'agréer les assurances de toute la considération avec laquelle je suis

Votre dévoué serviteur,

Louis Sené, instituteur,
Président de la Société pédagogique genevoise.

Des bords de la Halle, 4 janvier.

Le Grand-Conseil de notre canton vient de voter en premier débat un projet de loi sur les écoles primaires, dont quelques dispositions nouvelles ont ému le plus diversement notre corps enseignant primaire. On y a sensiblement élargi l'horizon déjà bien vaste de l'activité de l'école populaire ; ainsi il a été ajouté à l'enseignement de l'écriture, celui de la tenue des livres ; la gymnastique y est rendue obligatoire à tous les degrés, et pour les écoles supérieures communes à plusieurs arrondissements scolaires, on pourra enseigner la langue allemande dans les écoles françaises et la langue française dans les écoles allemandes, comme aussi la géométrie proprement dite.

Les traitements des régents et régentes sont sensiblement augmentés ; le minimum qui n'était que de 500 francs avec le logement, 3 toises de bois et un demi-arpent de terrain en nature de champ, est actuellement porté à 600 francs avec les mêmes prestations et un supplément quinquennal de 100 francs, 50 pour les régentes ; ensorte qu'après 10 ans de service, l'instituteur du plus petit hameau touche un traitement de 800 francs non compris les avantages ordinaires de logement, etc,, et après 20 ans, 1000 francs. Il faut ajouter à cette modeste augmentation une pension de 240 à 360 francs après 30 ans de service, ou quand les forces physiques et intellectuelles ne leur permettent plus de remplir convenablement leurs fonctions, et cela sans préjudice des droits à la pension de la caisse de prévoyance des instituteurs qui est présentement de 80 francs à partir de l'âge de 55 ans.

Les amis de l'instruction ont eu un moment d'appréhension bien légitime. C'était à la suite de la proposition de M. l'avocat Moschard qui demandait que les quatre inspecteurs d'écoles fussent remplacés par des Commissaires de districts. Nous aurions eu un Commissaire par district. La proposition n'a heureusement pas

été admise. Nous aurons douze inspecteurs pour tout le canton, au traitement de 2000 à 2400 fr. Il est bien à craindre que ce traitement ne permette pas à ces fonctionnaires de se vouer à leurs fonctions avec la sollicitude nécessaire.

Deux autres mesures qu'on regarde comme fatales à l'instruction publique, c'est la réélection périodique des instituteurs et leur élection par les Communes. Le principe de l'inamovibilité a été rejeté à une grande majorité, en partant surtout du principe que la nomination de l'instituteur appartient à celui qui le paie. Quant à la réélection périodique, c'est aussi une application mal entendue du principe démocratique. Aussi est-il question dans quelques localités du Jura de réclamer contre ces mesures que l'on estime préjudiciables au progrès et à l'instruction publique (1).

Des bords de la Sarine 6 janvier.

L'empressement avec lequel l'*Educateur* a applaudi jusqu'ici à la création de tout établissement consacré à la jeunesse m'autorise à lui envoyer les lignes suivantes :

Le 16 décembre dernier s'ouvrait l'asile fondé en faveur des enfants deshérités de la ville de Fribourg. Ces pauvres petits au nombre de 42, se rendaient conduits par leurs maîtres à l'église collégiale pour y entendre une messe basse à laquelle assistaient le Conseil communal, la Commission de l'orphelinat, un délégué du Conseil d'Etat et le préfet du district. Un public nombreux témoignait de l'intérêt que la population prend à cette œuvre de véritable bienfaisance. Après avoir placé ainsi le nouvel établissement sous la protection du Très-Haut, le cortége se rendit dans l'ancien pensionnat des jésuites dont une aile, l'aile droite est occupée par l'orphelinat. Les écoles primaires occupent le reste de ce vaste bâtiment dont la commune de Fribourg a fait l'acquisition.

Il avait été un moment question de confier entièrement la direction de l'asile à une corporation religieuse. Mais la considération que des laïques étaient plus propres à former à la vie pratique les élèves de l'orphelinat a fait adopter une opinion mixte. Le personnel se compose d'un Directeur, d'un instituteur, d'une institutrice laïque, et de cinq sœurs théodosiennes chargées des soins du ménage et de la direction de l'école enfantine. Un établissement semblable dépend beaucoup du directeur auquel appartient la mission de veiller au développement intellectuel et moral des élèves, de leur donner le goût du travail, et de diriger tous les efforts du personnel. A lui aussi à discerner les aptitudes diverses et de choisir pour les enfants

(1) Tout homme vraiment ami du progrès et de l'instruction populaire ne peut voir qu'avec un profond chagrin les mesures prises par le Grand-Conseil de Berne. La multiplication excessive du nombre des inspecteurs, l'élection périodique et la nomination des Communes, si elles devaient être sanctionnées en second débat porteront un coup fatal au développement de l'école populaire. Mais ce sujet est trop grave pour être traité dans une note et fera l'objet d'un article de fond dans notre prochain numéro. Nous engageons vivement les amis des lumières et de l'éducation populaire à travailler l'opinion publique en opposition à ces mesures qui, sous prétexte de démocratie, affaiblissent et même détruisent petit à petit tous les progrès accomplis dans la sphère de l'instruction publique.

A. D.

les professions qui leur conviennent. Cela suppose naturellement que le directeur sera véritablement le chef et l'âme de la maison et que ses vues ne trouveront pas des obstacles dans ceux ou celles qui ont la tâche de le seconder.

Il y a longtemps que l'institution d'un Orphelinat était réclamée par l'opinion publique. Combien le père Girard dont la pensée s'était portée déjà à plusieurs reprises sur cette douloureuse lacune eût souri à la création nouvelle et combien surtout il eût applaudi aux dons généreux qui ont permis à l'autorité communale d'assurer l'existenee de l'orphelinat. Cet établissement s'est ouvert sous de bons auspices. Le choix du personnel laïque (nous ne connaissons pas les dames religieuses) nous paraît heureux. Puisse la maison des déshérités de la fortune et de la nature prospérer et répondre aux exigences de la carrière future et de l'éducation de ces pauvres enfants faite sous l'œil de Dieu et de la Cité du Père Girard.

De la Montagne, 16 janvier.

Quelques instituteurs neuchâtelois nous écrivent :

« On attend depuis longtemps le résultat du concours ouvert par la Commission intercantonale des livres de lecture. Notre canton aura-t-il bientôt oui ou non un nouvel ouvrage, ou bien le livre actuel, édité par M. Jules Sandoz contiuuera-t-il encore à servir ? L'*Educateur* devrait, semble-t-il, être au courant de cette question intéressante et en faire part au corps enseignant. Les Commissions d'éducation n'ont encore reçu aucun avis à cet égard et plusieurs désireraient savoir à quoi s'en tenir sur les futurs livres de lecture à proposer dans leurs écoles. Nous prions l'*Educateur,* le journal le mieux autorisé, à bien vouloir faire au public quelques communications. » (1).

(Une réunion d'instituteurs.)

M. Biolley, président du Comité de la section pédagogique fribourgeoise a adressé la Circulaire suivante aux membres du corps enseignant.

Dans sa circulaire du 23 novembre 1869 aux présidents des sections cantonales, le Comité-directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande, les priait d'user de leur position pour recommander aux membres du corps enseignant de leurs cantons respectifs, de travailler, soit avec leurs élèves, soit eux-mêmes, en vue de l'exposition scolaire qui aura lieu à Neuchâtel pendant le courant de l'été 1870. — C'est pour répondre à ce vœu, en même temps que poussé par un mouvement personnel, que je viens, aujourd'hui, non pas pour rappeler cette exposition, — je n'oserais point soupçonner que quelqu'un l'eût oubliée, —

(1) En allant aux informations, nous avons appris que le rapport de la Commission intercantonale se trouvait entre les mains de l'Instruction publique ce qui nous fait espérer que cette Direction voudra bien en donner communication à l'*Educateur*.

mais vous engager à redoubler de courage pour coopérer à sa réussite et conserver à notre canton la place honorable qu'il a su conquérir à Lausanne en 1868.

Comme il y a longtemps que chez nous on a compris l'importance et la nécessité de semblables exhibitions, je ne m'attacherai point à en faire ressortir les avantages. Je me permettrai seulement de vous faire remarquer que leur utilité ne sera vraiment réelle que lorsqu'elles seront en état de donner aussi une place aux travaux de l'intelligence. Le Comité de l'exposition scolaire de Neuchâtel paraît l'avoir compris. En effet, je vois dans mon règlement de 1870, au titre III, art. 12, lettres *b* et *d*, que les sciences mathématiques et l'étude des langues, de la langue française en particulier, à savoir les compositions, les dictées, les copies d'exercices, etc.. figurent au nombre des travaux qui pourront être exposés.

Veuillez donc, Messieurs et chers collègues, ne point oublier ce nouveau champ d'activité ot d'émulation. Les écoles urbaines y doivent surtout travailler : c'est à elles qu'incombe plus particulièrement, en raison des avantages qu'elles possèdent sur les écoles rurales, le devoir de soutenir les joûtes avec nos confédérés romands. — Espérons qu'elles y mettront tant d'ardeur que l'on pourra dire, de la jeunesse studieuse fribourgeoise, qu'elle n'a pas la tête moins bonne que la main.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Il vient de paraître :

Vingt chants pour les écoles,

dixième recueil,

publié par L. NEISS, instituteur, à Payerne.

Le Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, autorise l'introduction de ce recueil dans les écoles primaires du canton.

En vente, chez l'auteur, à 30 centimes l'exemplaire. Remise : trois exemplaires par douzaine à ceux qui s'adressent à lui directement, lettres affranchies.

Tous les envois seront faits en remboursement, à moins d'un arrangement différent. — Les recueils précédents sont épuisés, sauf le neuvième.

OUVRAGES SORTANT DE PRESSE :

Recueil de problèmes d'arithmétique, par *F. Maillard*, instituteur aux écoles normales de Lausanne. Ce recueil, autorisé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, renferme 1228 questions, et forme un vol. in-12, de 122 pages, imprimé avec soin en caractères neufs. Prix cartonné, fr. 1»25.

Comment agir sur le cœur des enfants? par *F. Bordier*, pasteur à Genève. Brochure de 32 pages in-12. Prix 40 cent.

En vente chez l'éditeur **H. MIGNOT,** à Lausanne.

Envoi franco pour toute demande affranchie et accompagnée de la valeur.

Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique par Samuel Blanc, 2me édition, revue avec soin et considérablement augmentée prix fr. 1»20.

S'adresser à la librairie BLANC, IMER ET LEBET, à Lausanne.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. SANDOZ, A NEUCHATEL.

Manuel de l'instituteur comprenant l'exposé des principes de la pédagogie et le guide pratique de la première année. Par Mme Pape-Carpentier, M. Ch. Delon et Mme Fanny Delon, 1 vol. in-12, fr. 2»50.

Manuel de l'institutrice, par les mêmes, fr. 2»50.

Traité de l'art épistolaire à l'usage des maisons d'éducation, par M. l'abbé J. Verniolles, 1 vol. in-12. Nouvelle édition, cart., fr. 2.

Histoire des temps modernes, particulièrement de la France, depuis l'avènement de Louis XIV jusqu'à 1815. Par Dauban et Grégoire, 1 vol. in-12, accompagné de quelques cartes, cartonné, fr. 3»50.

La prose. Leçons faites à la Sorbonne pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, par Paul Albert, fr. 3.

Le livre de lecture des Ecoles et des familles, 1 vol. in-12, cart., par Emile Chasles. 2me semestre, fr. 1»75.

Eléments d'agriculture, par Pierre Méheust, 1 v. in-12, cart., fr. 1»20.

Les ravageurs. Récits de l'oncle Paul, sur les insectes nuisibles à l'agriculture, 1 vol. in-12, cart., fr. 1»20.

Nouvelles étrennes de l'enfance. Historiettes morales, illustrées, à la portée du premier âge, par J. Valade-Gabel. Nouvelle édition, cart., 75 c.

Notions de physique, par J.-H. Fabre. Troisième anuée, 1 vol. in-12, cart., fr. 3»50.

Chimie organique, par F. Malaguti et J.-H. Fabre. Troisième année, 1 vol. in-12, cart., fr. 2.

IL VIENT DE PARAITRE :

Chez Samuel DELACHAUX, libraire-éditeur, à Neuchâtel

Cours gradué de langue française, à l'usage des écoles primaires, par *C. Ayer*, professeur de littérature à l'école industrielle et de grammaire générale à l'Académie de Neuchâtel.

Première partie, La Proposition simple. Manuel de l'élève, un volume in-12, cart. Prix 50 cent.

Recueil de cantiques *destiné à servir de supplément au recueil des Eglises nationales de Vaud, Neuchâtel et Genève.* Publié par une Société d'amis du chant sacré.

Un joli volume en deux formats, in-12 et in-16, de 203 pages et contenant 104 cantiques, pouvant facilement être relié avec le psautier.

Prix des deux formats en librairie : Broché, 50 c., cartonné, 75 c., et dans les dépôts jusqu'à fin mars courant : Broché, 40 c., cartonné, 60 c.

Nouvelles jurassiennes, par L. Favre, professeur. Un beau volume, format Charpentier, prix fr. 3.

Il sort de presse :

Cours gradué de langue française, à l'usage des écoles primaires, par *C. Ayer*, professeur. Première partie. La proposition simple.

PARTIE DU MAITRE.

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.